



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 AVRIL 2009**

L'an deux mille NEUF, le six avril à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VIELLE ST GIRONS, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, Jean-Paul DEZES, Agnès BIREBONT, Joseph-Jean LABADIE, François BELLARD, Marie MARTINEZ, Jacques COUSSAU, Yves PEYRES, Michel DARREMONT, Isabelle COURREGELONGUE, Michel DAGREOU, Albert TONNEAU, Nicole DARRICAU, Luc LECONTE, Max LAFORIE, François PEHAU, Gérard NAPIAS, Claude BRAZEILLES, Roseline MORA, Gilles DUCOUT, Christian VIGNES, Marie-José LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Rémy JUMEL, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Karine DASQUET, Nathalie CAMOUGRAND, Evelyne DARMAILLACQ.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Bernard TRAMBOUZE.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres présents : 34

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- Néant.

Suite aux élections municipales partielles à VIELLE ST GIRONS, il est procédé à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire titulaire : Madame Evelyne DARMAILLAC.

Le Président informe que les statuts de COTE LANDESNATURE ont été modifiés par le Préfet des LANDES en date du 27 mars 2009 : compétence jeunesse et effectif du conseil communautaire.

1- COTISATIONS :

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les cotisations et concours divers suivants :

IGECOM	10 600,00
EPFL	35 000,00
CHENIL	20 000,00
GIP LITTORAL	14 000,00
PAYS	19 500,00
ADACL	700,00
AML	1 220,00

CNAS	800,00
ALPI	150,00
(dématérialisation actes et marchés)	700,00
CDT	7 000,00
CDG 40	75,00

Les sommes correspondantes sont inscrites à l'article 6281 du budget primitif 2009.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les cotisations ci-dessus.

2- SUBVENTIONS :

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les subventions suivantes :

ACLR	4.500,00
CINE CONTIS	3 000,00

ADIE	2 000,00

Les crédits sont inscrits au budget article 6574 de la section de fonctionnement. Les subventions à Chantons sous les Pins et le Trail du Marensin ont été votées le 9 mars 2009.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions ci-dessus.

3- OBJET : PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION DE PROMOTION TOURISTIQUE : LE RAID LANDAIS

Le Président rappelle la participation de la Communauté de communes au financement du Raid Landais, dont les épreuves se dérouleront en octobre 2009, sur le territoire de la Communauté.

Considérant que cette action contribue de façon efficace à la promotion du Canton de Castets, par la publicité qui en est faite et son retentissement au niveau national,

Considérant que cette manifestation a un impact touristique au niveau régional, voir national et présente un intérêt réel pour la promotion du Canton de Castets en dehors de la période estivale,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la participation proposée d'un montant de 2.450 € identique aux années passées.

Les crédits sont inscrits au budget article 6574 de la section de fonctionnement.

4- OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CMS :

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil général participe aux frais de fonctionnement du Centre médico-social.

Cette recette est inscrite à l'article 7473 du budget primitif 2005.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la participation proposée d'un montant de 7.700 € pour l'année 2009.

5- OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 :

Après avis favorable de la commission des finances, et du bureau communautaire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009, établi en recettes comme en dépenses aux sommes de :

Section d'INVESTISSEMENT : 6.058.200 €

Section de FONCTIONNEMENT : 6.819.000 €

Monsieur BEGUERY demande des explications sur le montant de la participation demandée par le SITCOM. Le Président expose qu'une réclamation a été faite sur l'augmentation du tonnage et des demandes d'explication sont parties. Nous sommes en attente du tonnage commune par commune.

Les communes suivantes demandent les fonds de concours pour 2009 : CASTETS : 200.000 €, TALLER : 80.000 € et ST JULIEN EN BORN : 160.000 €.

Le Président rappelle que la consultation des entreprises concernant la réalisation de la piste cyclable aura lieu en fin d'année, pour une réalisation début 2010.

6- OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE : ZONE DU PERCQ 2009

Après avis favorable de la commission des finances, et du bureau communautaire, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Adopte le budget annexe de la zone du PERCQ 2009, établi en recettes comme en dépenses aux sommes de :

Section d'INVESTISSEMENT : 1.645.000 €

Section de FONCTIONNEMENT : 3.290.000 €

7- OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2009 :

Le Président, avec l'accord de la commission finances, propose d'effectuer un programme voirie d'un montant de 600.000 € TTC pour l'année 2009, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Travaux de voirie HT	500.000
TVA 19,6 %	98.000
Divers TTC	2.000
TOTAL T.T.C.	600.000

RECETTES :

F.C.T.V.A.	90.000
AUTOFINANCEMENT	510.000
TOTAL T.T.C.	600.000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus, valide la convention constitutive de groupement de commande passée avec les communes, désigne le Président comme coordonnateur du groupement et l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier, décide de lancer la procédure de consultation au moyen d'un appel d'offre ouvert dans le cadre du groupement de commande, donne pouvoir au président pour signature et exécution des marchés à intervenir, pour ce qui concerne la Communauté de Communes.

8- OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUILLON A LANDES FONCIER :

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'adhésion à LANDES FONCIER de la communauté des communes de POUILLON.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de POUILLON à l'EPFL.

9- OBJET : SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Président expose à l'assemblée l'état d'avancement de l'opération du siège de la communauté et pôles de service : La reconstruction implique la démolition de la grange située sur l'ensemble immobilier.

L'imbrication de la grange et de la maison d'habitation nécessite la reconstruction d'un mur de pignon sur une longueur d'environ 3m sur les deux niveaux. La reconstruction du nouveau bâtiment devra se faire en limite de propriété ce qui nécessite de revoir les limites de propriété actuelles en tenant compte des servitudes acquises par les propriétaires voisins (avant toit, écoulement des eaux et ouvertures).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de demander un devis à l'entreprise EGBL à CASTETS, accepte la procédure de division parcellaire, le long de la maison d'habitation, accepte de rétrocéder à titre gratuit cette nouvelle parcelle issue de la division, d'une surface estimée à 10m² aux propriétaires de la maison Monsieur et Madame Jean-Claude LEROUX de CASTETS.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur TONNEAU fait part de la délibération de la commune de WAVRECHAIN SOUS DENAIN, qui a versé une somme de 500 € à l'Association des Maires des LANDES, pour venir en aide à la population sinistrée par la tempête.

Monsieur BRAZEILLE questionne sur l'assemblée des 2CV à LIT ET MIXE, qui figure sur le tableau des subventions sans somme attirée. Le Président expose que le souhait des organisateurs était d'ouvrir la manifestation à toute action de promotion du canton, mais qu'ils ne sont pas demandeur de subvention.

Monsieur BEGUERY expose son intérêt pour les démarches de MACS et PAYS MORCENNAIS en ce qui concerne la fibre optique. Il est décidé que la commission économique travaillera cette question.

Monsieur NAPIAS souhaite connaître la situation de l'entreprise DARBO. Monsieur TONNEAU évoque les périodes de chômage technique, les congés en août et l'incertitude pour l'automne.

Les élus évoquent l'attitude de l'ONF lors des réunions des maires des communes forestières. La décision de n'indemniser que les communes soumises est inadmissible et jugée scandaleuse. Les maires et le Président de COTE LANDES NATURE seront présents à la manifestation de vendredi à BORDEAUX. Le conseil communautaire soutient cette position.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Gérard SUBSOL

